

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0023/2018

## Objet : travaux de voirie (enduits)

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,  
Considérant que des travaux de voirie (enduits) doivent être réalisés aux lieudits :

- Chemin Le Pavillon
- Route de Sargé vers D. 56 La Goule
- Chemin Le Poirier
- Chemin le Mineray
- Chemin de la Caleurie
- Chemin de Les Virlibleds

sur la commune à Sargé sur Braye,

Considérant que la circulation sera interdite par panneaux type B15 C18,

Afin d'éviter tout accident aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation sera interdite par des panneaux type B15 C 18 aux lieudits :

- Chemin Le Pavillon
- Route de Sargé vers D. 56 La Goule
- Chemin Le Poirier
- Chemin le Mineray
- Chemin de la Caleurie
- Chemin de Les Virlibleds

sur la commune à Sargé sur Braye, en raison des réalisations des travaux de voirie (enduits) à compter du 31 mai 2018 et ce pendant la durée du chantier.

**Article 2 :** La circulation sera interdite par panneaux.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise PIGEON TP CENTRE ILE DE FRANCE.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 29 mai 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

